

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2017 du budget général,
- Approuve le compte administratif 2017 du budget général,
- Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement,
- Approuve l'attribution, pour l'année 2018, d'une subvention d'un montant de 94 euros par élève,
- Approuve l'attribution d'une participation de 667,55 euros par élève,
- Approuve l'attribution d'une subvention de 3000 euros au CCAS,
- Approuve le compte de gestion du budget lotissement des Croix Roses,
- Approuve le compte administratif 2017 du budget lotissement des Croix Roses,
- Valide la décision de la commission d'appel d'offres qui a décidé de retenir la proposition de Sabine LE MEN, architecte DPLG concernant la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle annexe et autorise le Maire à signer la demande de permis de construire ainsi que la demande d'aménager un établissement recevant du public et à signer les arrêtés relatifs à ces demandes,
- Valide l'estimation prévisionnelle du cabinet Artène concernant les travaux de mise en lumière et mise aux normes des installations électriques de la Chapelle Saint-Jacques pour un montant de 54 070 € HT et autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises,
- Valide la convention établie par le SDE pour l'implantation d'un poste de transformation électrique au Poirier et autorise le Maire à signer la convention,
- Valide l'intégration de Lionel Haguët et Yann Yobé dans les commissions municipales,
- Décide de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2 %,
- D'exonérer, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, dans la limite de 50 % de leur surface, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.
- Autorise l'achat d'un terrain de 210 m<sup>2</sup> à la société SOGEFIMUR pour un prix global de 4 849,43 € HT soit 5 819,32 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des délégations au Maire.